

EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU LUNDI 2 FEVRIER 2015

Canton de
CALUIRE & CUIRE

Compte rendu affiché le 6 février 2015

COMMUNE
DE
CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : Mardi 27 janvier 2015

N° 2015-06

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Côme TOLLET

OBJET

Étaient présents : M. COCHET, M. TOLLET, Mme LACROIX, M. JOINT, Mme MERAND-DELERUE, M. ROULE, Mme MAINAND, M. PATUREL, Mme CARRET, M. THEVENOT (par proc. à Mme CRESPIY), Mme ROUCHON (par proc. à M. ROULE à partir du N° 2015-11), M. NOUELLE, M. PROST, M. DIALLO (par proc. à M. TAKI), Mme BREMOND, M. JOUBERT (par proc. à M. PROST), Mme CRESPIY, Mme WEBANCK, Mme GOYER, M. CIAPPARA (par proc. à Mme CARRET), M. TAKI, Mme BASDEREFF (par proc. à Mme LACROIX), M. FORQUIN, M. CHAVANE, Mme DU GARDIN, M. COUTURIER, Mme SEGUIN-JOURDAN, M. PETIT (par proc. à M. CHAVANE), Mme HAMZAOUI (par proc. à M. TOLLET jusqu'au N° 2015-06 inclus), Mme NICAISE, Mme HAMPARSOUMIAN, Mme FRANÇOIS (par proc. à Mme MAINAND), M. MANINI, Mme CARLE, Mme BAJARD, M. DUREL, M. MATTEUCCI, Mme LEZENNEC (par proc. à M. HOUDAYER), M. HOUDAYER, M. CHASTENET, Mme MALAGON, Mme CHIAVAZZA, M. PARISI

AVENANT AU
CONTRAT ENFANCE JEUNESSE
2011-2014

Était absent : /

PREFECTURE

Accusé de réception

Reçu le

Identifiant de l'Acte :

069 216900340.....

Rapport de : I. MAINAND

Depuis l'année 1988, la Ville de Caluire et Cuire est soutenue dans ses projets de développement dans le domaine de la petite enfance par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône au travers de la prestation de service enfance, complémentaire à la prestation de service ordinaire. En 2006, le volet « jeunesse » est venu s'ajouter à ce dispositif de financement avec la mise en place des Contrats Enfance et Jeunesse (CEJ).

Un premier CEJ a été conclu pour la période du 1er juillet 2006 au 31 décembre 2010 et un 2^{ème} du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2014.

Conformément à la procédure imposée par la Caisse d'Allocations Familiales du Rhône, l'année 2015 sera marquée par une phase de bilan de l'ensemble des projets financés dans ce cadre et par la négociation du 3^{ème} CEJ qui couvrira la période du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2018. La signature de ce prochain contrat est prévue avant la fin de l'année 2015 mais prendra en compte l'activité depuis le 1^{er} janvier.

Par courrier en date du 10 juin 2014, la Ville a sollicité l'inscription, à compter de septembre 2014, de trois nouveaux projets au Contrat Enfance Jeunesse en cours afin de s'adapter au plus près aux demandes des Caluirards :

- Concernant l'établissement d'accueil du jeune enfant Jardin Grenadine, situé 19 Montée des Forts : l'extension de ses horaires du matin (7h30 au lieu de 7h45) et du soir (18h30 au lieu de 18h) permet de répondre aux contraintes professionnelles des parents et d'harmoniser l'amplitude d'ouverture par rapport aux autres établissements municipaux.
- Concernant les Relais d'Accueil Petite Enfance : l'augmentation globale du temps de travail des animatrices des deux Relais (+ 0,5 ETP sur le relais 1 et + 1 ETP sur le relais 2) permet un élargissement des permanences d'accueil du public au Vernay, l'ouverture de temps collectifs supplémentaires les mercredis matins, ainsi que l'ouverture d'un temps collectif et d'une permanence d'accueil du public, les mercredis scolaires, dans les locaux des Galets du Rhône dans le quartier de Saint Clair.
- Par ailleurs, la Ville a noué un nouveau partenariat avec la Société Les Petits Chaperons Rouges en réservant 5 places dans la crèche interentreprises située rue de Margnolles à Caluire et Cuire. Ce dernier projet a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal en date du 20 juin 2014 autorisant notamment Monsieur le Député-Maire à signer la convention de réservation de berceaux correspondante.

L'ensemble de cette démarche doit, aujourd'hui, être formalisé par la signature d'un avenant permettant de bénéficier de la prestation, à compter de septembre 2014, pour un montant estimé à 8 000 euros pour une période de 4 mois. La signature de cet avenant permettra également d'intégrer ces actions dans le futur CEJ 2015-2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- AUTORISE

Monsieur le Député-Maire à signer l'avenant correspondant à l'intégration de ces nouveaux développements dans le Contrat Enfance Jeunesse 2011-2014.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 6 février 2015
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE DEPUTE MAIRE
Philippe COCHET